



Afrika

AFRICA

Pour une réelle citoyenneté quelle que soit la nationalité

n°15

février 2004

2004: l'année de la grande régression sociale

AU SOMMAIRE DU DOSSIER DU MOIS

- ★ **Après les retraites, la sécu** 5
 - ★ **Chômage: de vraies questions, de fausses solutions** 4
- 
- ★ **Et le prix des médicaments?** 6
 - ★ **Francis Lefèvre: «Un mauvais coup de plus du gouvernement»** 7
 - ★ **RMI, chômeurs sans droit RMA, travailleurs sans travail** 8
 - ★ **Chômeurs, rmistes, salariés: mobilisation** 9
 - ★ **AME: catastrophe sanitaire** 10

L'ÉDITO DU MOIS

La loi sur le port des insignes religieux à l'école donne lieu à de nombreuses controverses. Au vu de la confusion qui semble parfois prévaloir, il nous paraît important de revenir sur ce débat afin de le resituer dans son contexte véritable.

Il y a lieu d'abord de relever que si les islamistes mobilisent contre cette loi tous leurs moyens ainsi que ceux de leurs alliés de circonstance c'est parce que le statu-quo actuel leur permet de contrôler des espaces au sein de la population immigrée. Ces populations, doit-on le rappeler, rejettent dans leur majorité écrasante les méthodes d'action et les objectifs des groupements islamistes.

Ce débat rejoint un problème qui, à nos yeux, revêt un caractère central : Celui des droits des femmes. Et si nous approuvons cette loi, c'est bien parce qu'elle peut apporter une protection à toutes ces femmes, à ces innombrables jeunes filles que les islamistes veulent contraindre à adopter un mode de vie régi par des conceptions patriarcales d'un autre temps. ★

AFRICA

AFRIKA, le bulletin mensuel de l'association AFRICA

Responsable de la publication: Aïssa Zekkour Rédacteur-en-Chef: Fodil Ourabah

Ont participé à ce numéro: Mimouna Hadjam, Tahar Moez, Fodil Ourabah, Reda Sadki, Djamilia Taïbi

AFRICA · 3, place Georges Braque · 93120 La Courneuve

Téléphone 01 48 36 95 74 Télécopie 01 48 37 48 11 E-mail africa93@noos.fr

LES REPÈRES D'AFRICA

Les voeux 2004

Le 24 janvier, beaucoup de monde se trouvait au siège de notre association. Répondant ainsi à l'invitation d'AFRICA pour une cérémonie de présentation de vœux à l'occasion de la nouvelle année, c'était l'occasion pour nous d'exprimer notre position contre les mesures de régression sociale prises par le gouvernement et qui contribuent à accroître la précarité des populations les plus démunies. ★



SANTÉ DES FEMMES

Éliane Meillier, médecin au centre de planning à l'hôpital de Montreuil, référente du projet santé à AFRICA, est intervenue lundi devant les deux groupes de stagiaires de Drancy et La



Courneuve dans le cadre du PDI, et des modules de biologie. Au programme ce jour-là : La reproduction humaine, la contraception, la fertilité, l'infertilité. Devant la grande écoute des femmes, Éliane s'est engagée à revenir sur des thèmes choisis par les stagiaires. ★

..... Dans la presse

« La cause des femmes » janvier 2004. Laïcité, dignité et combat des femmes.

« Euro News » Sur la situation économique sur les licenciements à ALSTOM, semaine du 18 au 25 janvier.

« L'humanité Dimanche » Contribution à l'Agora dans le cadre du centenaire

« Citoyenneté pour tous » 19 janvier 2004

« Marianne » 25 janvier. Musulmans dans le combat républicain.

SUR VOTRE AGENDA

L'agenda d'AFRICA

14 FÉVRIER

A l'invitation de l'association pour la formation et les loisirs de Pierrefitte, débat sur la condition des femmes avec **Françoise HERITIER** (15 heures salle Guinguette)

31 JANVIER

À partir du 31 janvier et tous les vendredis la compagnie théâtrale « **Arc en ciel** », sera présente

dans le cadre du PDI, pour un travail d'expression orale avec les stagiaires.

8 MARS

Journée internationale des femmes. **Joëlle Kauffman**, figure connue du féminisme en France, sera présente au Centre culturel Houdremont le vendredi 20 mars à l'invitation du comité *Promotion des droits des femmes*. ★

8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Gisèle Halimi à AFRICA le 12 mars

Gisèle Halimi à AFRICA le 12 mars à 19 heures au premier café culturel :

Combats féministes d'hier et d'aujourd'hui



2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

Chômage: de vraies questions, de fausses solutions

Deux mesures décidées par les signataires de la convention UNEDIC de 2002 entrent en vigueur au mois de janvier de cette année: Les restrictions pour l'accès aux allocations et la réduction de la durée de l'indemnisation.

Ces mesures vont provoquer une baisse significative des indemnités perçues par de nombreuses personnes en difficulté. Jusque-là, 60 % des chômeurs étaient indemnisés. Suite à ces restrictions, ils ne seront plus que 45,3 % à bénéficier de l'indemnisation.

Sur le plan social, cela risque de jeter dans la précarité les plus fragiles. Ces mesures vont frapper plus de 650 000 personnes sur 2 ans. Les plus de 50 ans, déjà fortement touchés par le chômage seront le plus durement atteints. De plus les réformes vont entraîner une détérioration en cascade dans la situation matérielle des demandeurs d'emploi: Certains vont basculer dans L'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique octroyée aux chômeurs en fin de droits), d'autres vont entrer dans le RMI, un troisième groupe ne bénéficie d'aucun de ces dispositifs. Les plus alarmistes parlent d'une « destruction du système d'assurance chômage induite par une logique de réduction du coût du travail ».

Ces restrictions s'inscrivent dans une logique libérale. Pour de nombreux économistes, le chômage en France est structurel, autrement dit, il s'agit d'un chômage qui ne s'explique pas par une insuffisance de l'activité économique (par opposition au chômage keynésien dit conjoncturel qui est engendré par une insuffisance de



l'activité économique). Ce chômage structurel englobe différentes composantes: Le chômage frictionnel (constitué de personnes mettant peu de temps à trouver un emploi), le chômage classique (constitué de personnes trop peu productives pour être employées au salaire minimum en vigueur), et le chômage volontaire (constitué de personnes qui pourraient être employées si elles le souhaitent mais qui préfèrent ne pas travailler à cause du gain potentiel de revenu jugé trop faible).

Les débats actuels se focalisent sur les parts respectives du chômage classique et du chômage volontaire dans le chômage total. En 1977, le chômage volontaire représentait environ la moitié du chômage total et le chômage classique environ le quart. Cette tendance s'est maintenue au cours des années suivantes. Aussi le chômage actuel est-il considéré pour l'essentiel comme étant un chômage structurel de type volontaire. Il en découle que le

plan de redressement de l'UNEDIC et la réforme de l'ASS s'inscrivent d'une part comme une des solutions gouvernementales pour réduire le chômage et inciter les individus à travailler. Dans le climat ambiant du libéralisme, on est donc au chômage « parce qu'on le veut bien! », et pour les plus cyniques « parce qu'on veut profiter du système! ».

Malheureusement les choses sont plus complexes. Le gouvernement a occulté les aspects non pécuniers du travail (notamment son caractère social) qui ont un impact très important sur les comportements des individus. La logique des personnes privées d'emploi n'est pas en effet exclusivement financière. Dans une société où le travail est une valeur essentielle, elles peuvent vouloir retrouver un emploi pour satisfaire un désir d'intégration sociale. De plus, une logique financière bien comprise peut inciter une personne à accepter, à court terme, un emploi peu rémunéré

afin d'obtenir à moyen terme un emploi rémunéré de manière satisfaisante.

En outre, quelle que soit sa nature, le chômage est un phénomène sélectif et inégalitaire. Le chômage de longue durée concerne essentiellement certaines catégories de la population : les jeunes, les femmes ou les personnes non qualifiées. De ce fait, les mesures antisociales ne font que renforcer la discrimination à l'emploi déjà subie par ces groupes sociaux.

Une politique plus active pour réduire significativement le chômage n'est pourtant pas impossible. À l'instar des pays nordiques, on pourrait mener « une stratégie d'investissement sociale » en complétant tout versement de prestations financières par des offres de services comme l'aide à la garde d'enfants et le soutien aux efforts de formation. Il faudrait, enfin réduire les coûts de reprise d'emploi en proposant, par exemple, des chèques mobilité en Ile-de-France.

Les nouvelles orientations du gouvernement reposent sur un pari risqué : Les entreprises pourront-elles embaucher compte tenu des faibles perspectives de croissance (Prévision pour 2004 : 1,7 %) ? Sauront-elles intégrer des personnes qui ont connu des périodes d'inactivité plus ou moins longues, alors que les contraintes de compétitivité sont fortes ? Enfin, la croissance française repose sur sa demande intérieure, aussi de telles mesures risquent de réduire la consommation des ménages, d'où l'enclenchement d'un processus de récession.

Les prochains mois nous apporteront des réponses sur les conséquences de ces mesures. ★

Djamila Taïbi

2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

Après les retraites, c'est la Sécu

Après la réforme des retraites, c'est maintenant au tour de la Sécu. Le 13 octobre dernier, J.-P. Raffarin annonçait la couleur en déclarant « vouloir trouver le juste équilibre entre solidarité collective et responsabilité individuelle ».

Arguant du déficit de l'assurance maladie, s'élevant à plus de 10 milliards d'euros en 2003, le gouvernement se prépare à réformer la sécu par voie d'ordonnances dans une perspective de large privatisation.

Ainsi le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie cherche des voies pour limiter les dépenses de santé telles que « la création de panier de soins », la mise en concurrence des assureurs et des offreurs de soins. Le premier panier de soins pourrait concerner l'AMO, (assurance maladie obligatoire) et l'AMCB (assurance maladie complémentaire de base privée). La santé deviendrait un marché, sans aucune frontière entre mutuelle et assurance privée. Le système mutualiste français a déjà un pied dans le privé, même si sa base lutte pour rester dans une logique de solidarité.

Une logique libérale

Le MEDEF y va de sa petite proposition et souhaite pour les salariés un assureur privé, une mutuelle, une assurance maladie locale regroupée dans ce qu'il appelle « opérateur de soins », lequel, opérateur privé, deviendrait gestionnaire d'une mission de service public.

Alain Madelin ne peut que se réjouir de ces mesures quand il dit « *il faut introduire la concurrence dans le système public... en finir avec une économie de type soviétique qu'il faut réformer en profondeur* ». Jean

François Mattéi n'est pas en reste et dans le cadre du « plan hôpital 2007 » : il préconise la suppression de la carte sanitaire et la tarification à l'activité.

On le voit bien, le gouvernement s'apprête à nous culpabiliser sur le déficit.

Justement à propos de ce déficit catastrophique, la Commission des comptes de la Sécurité Sociale estimait en septembre 2003 que la stagnation de la production expliquait les deux tiers de ce déficit.

Voilà ce qui a fait couler l'assurance maladie. Et puis moins de travailleurs et plus de chômeurs cela fait moins de cotisations.

Un cadeau aux patrons

L'état a contribué à appauvrir la Sécu, en exonérant les entreprises de leurs cotisations sociales; exonérations qui ont été multipliées par six de 1993 à 2002. Cela coûte à l'assurance maladie 20 milliards d'euros par an.

Si on examine un bulletin de salaire d'aujourd'hui, la part des cotisations patronales s'élève à 43 % contre 54 % en 1989, ce qui fait 10 % de gains supplémentaires pour les patrons.

De plus est-il normal que l'assurance maladie finance la construction des hôpitaux, comme elle finance la formation continue des médecins, les écoles d'infirmières. C'est à l'état que cela revient de le faire comme il le fait pour la construction des écoles et des casernes, tout comme il revient à l'éducation nationale de former les professionnels de la santé.

De même qu'il n'est pas normal que des fonds divers budgétés dans le cadre de l'assurance maladie, financent ou ont financé la retraite anticipée des médecins, l'amélioration de la qualité et la coordination des soins dispensés en ville.

Les cliniques privées, en parasitant le secteur public, ont participé au déficit de l'assurance maladie. Le secteur privé, avec 20 % des capacités d'hospitalisation, pratique 60 % d'interventions chirurgicales, 50 % des traitements anticancéreux, 40 % des accouchements et 90 % de l'ambulatoire. En revanche les actes qui coûtent cher et rapportent peu sont dirigés vers l'hôpital. ★

Mimouna Hadjam

2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

Et le prix des médicaments ?



Lorsqu'on nous dit que le poste des médicaments est celui qui a le plus augmenté, on oublie de dire que cela est dû à l'augmentation du prix des médicaments.

L'industrie des médicaments est celle qui fait le plus de profits avec l'industrie d'armement.

La santé a besoin d'argent et il faut réorganiser le système de soins, le réorienter vers la prévention, renforcer l'efficacité de l'hôpital public, en termes de soins et de proximité.

Les salariés cotisent suffisamment pour cela. Les gros revenus, pas assez.

Les revenus financiers des entreprises et institutions financières qui s'élèvent à 175 milliards d'euros par an doivent être soumis à contribution. En leur appliquant seulement le taux de cotisation patronale,

cela ramènerai dans les caisses 20 milliards d'euros par an.

Il faut organiser la résistance à la privatisation programmée du système de santé solidaire.

Le gouvernement, pour éviter la contestation de l'année dernière sur les retraites, s'apprête à légiférer par voie d'ordonnances. Les syndicats, organisations politiques et les citoyens ne doivent pas laisser faire.

La catastrophe sanitaire de l'été dernier qui a vu mourir plus de 15 000 personnes âgées, le développement spectaculaire des infections nosocomiales à l'hôpital nous démontrent la désorganisation du système de santé.

Ce système doit être renforcé par le maintien de l'assurance maladie solidaire, par une réelle politique de l'emploi. ★

2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

Francis Lefèvre: «Un mauvais coup de plus du gouvernement»

« C'est encore un mauvais coup, un mauvais coup de plus. » Pour Francis Lefèvre, président du comité local de l'APEIS pour La Courneuve, la décision du gouvernement de restreindre le bénéfice de l'ASS constitue une atteinte aux acquis des chômeurs et un grignotage supplémentaire de leurs droits sociaux.

« Un coup pareil, on ne doit pas le laisser passer » se révolte Francis, qui ajoute : « cette mesu-

re est injuste et illégale, et nous avons bien l'intention de réagir! »

Née en 1997 dans le Val de Marne, à la suite du licenciement d'ouvriers de SKF, l'APEIS est, tient à préciser Francis Lefèvre, « une organisation de chômeurs, pour les chômeurs. »

L'association regroupe 28 000 adhérents et compte 21 comités locaux, dont celui de La Courneuve.



Depuis sa création, l'APEIS a été de toutes les luttes menées par les chômeurs : « En premier lieu, précise Francis, la lutte pour la dignité. Souvent, les chômeurs sont culpabilisés, poursuit-il. Ils éprouvent un sentiment de honte, comme s'ils étaient responsables de leur situation. »

En 1998, l'association a relevé des irrégularités dans la répartition du fonds social des Assedic. Seuls 35 % des fonds étaient reversés aux Chômeurs en Seine Saint Denis alors que dans Paris 75 % des fonds étaient redistribués. Le fonds d'urgence social a été débloqué aux bénéfices de 350 chômeurs du département. ★

Fodil OURABAH



2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

RMI: Des chômeurs sans droit

RMA: Des travailleurs sans travail

Après les rmistes, qui représentent en leur temps, une nouvelle catégorie de chômeurs, voici les rmastes, nouvelle catégorie de travailleurs sans travail du nom de RMA.

Le RMA, étrenne la nouvelle loi constitutionnelle sur la décentralisation. Il a été voté en 2e lecture le 11 décembre 2003. Il place les bénéficiaires du RMI sous la tutelle de la collectivité locale (Conseil généraux, mairies), tout rmiste sera désormais tenu d'accepter un emploi de 20 heures minimum avec un CDD de 6 mois renouvelables au maximum 2 fois.

L'employeur, public ou privé, touchera du département l'équivalent du RMI (moins le forfait logement). Il reversera cette somme au rmiste, argumentée de 130 euros pour atteindre le Smic, soit 545 €.

Mais le rmaste ne cotisera que sur la part de 130 euros. Pour avoir droit à la retraite il lui faudra travailler 160 années.

L'Assedic empochera ses cotisations mais ne lui reversera rien quand il sera au chômage.

Le rmaste ne pourra pas percevoir d'indemnité-maladie, ni cell d'accident maladie. Et sur-

tout le rmaste n'aura pas le droit de faire grève.

Selon A.C. (agir contre le chômage), le RMA est un moyen pour le patronat de faire le tri chez les érémites chômeurs, entre les éventuels employables, récupérables. Pour Philye VILLECHALANE, Président de l'APEIS (Association des chômeurs) « *les laissés pour compte de l'ANPE on leur fera ramasser des feuilles ou soulever des plaques d'égouts, et le système va aggraver la cassure entre les plus précaires et les autres* ». La délocalisation a lieu sur place. ★



2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

Encore plus de disparités

Le transfert du RMI-RMA vers les départements risque d'accroître les disparités entre habitants des collectivités pauvres et riches.

Depuis le 1er janvier 2004, ce sont les départements (Conseil Généraux) qui ont en charge la

gestion du RMI et non plus l'État, par l'intermédiaire des préfetures.

Ce transfert n'est pas seulement financier mais également humain. En principe du personnel d'état doit venir renfor-

cer les services de la DDASS, ce qui apparemment n'est pas encore fait.

Les caisses d'allocations familiales restent organismes payeurs, et les CLI (comité local d'insertion) qui avaient auparavant un rôle décisionnaire important, se limitent à une mobilisation de l'offre locale d'insertion.

Avec ces nouvelles dispositions, les conseils généraux risquent d'avoir à gérer une ANPE bis avec l'arrivée des chômeurs exclus des dispositifs Assedic. Et cela inquiète beaucoup les élus des départements.

Cette hausse brusque de rmistes n'entraîne pas dans les moyennes faites par l'État sur le dernier trimestre.

Les conseils généraux étaient dans l'obligation de réserver 17 % pour l'insertion des éré- mistes. Cette obligation maintenue en 2004, sera levée en 2005.

Le conseil général de Seine-Saint-Denis a annoncé son intention de continuer sa politique d'insertion, mais chaque département fera ce qu'il voudra.

La question de l'inégalité de traitement sera posée pour les éré- mistes de France. ★

**Vous pouvez contacter :
AC/Agir contre le chômage,
42, rue d'Avron
75020 Paris**

**APEIS
60, rue de la convention
93120 La Courneuve
Tél. : 01 48 38 92 16**

**27, allée Robespierre
94400 Vitry Sur Seine
Tél. : 01 46 82 52 25**

2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

Mobilisation

À partir du 1er janvier 2004, 856 000 chômeurs vont être exclus ou amputés de l'indemnisation Assedic.

Alors que le chômage et la pré- carité ne cessent de s'étendre, dès le mois de janvier, 396 800 personnes ont été concernées et ce dispositif va s'étaler sur 2 ans.

Cette amputation porte sur 62 % des cas, et sur plus de 6 mois d'indemnisation, pour certains, il va durer jusqu'à 14 mois. Les soi-disant partenaires sociaux (syndicats patronaux, la CFDT, CFTC, CGC) ont rendu cette situation possible, avec l'agrément du ministre du travail. Il fallait que cela soit dit, car cet accord participe à l'attaque sociale, menée contre toutes les protections sociales et les garanties collectives des salariés.

L'objectif n'est pas la réduction du chômage, mais la réduction de l'indemnisation des chômeurs dans la durée.

L'état aussi récupère, de l'argent sur le dos des chômeurs en modifiant la durée de l'ASS (l'allocation spécifique de solidarité), puisque 130 000 chômeurs sont concernés comme pour la sécurité sociale. Il est urgent d'organiser la résistance des chômeurs en fin de droit, et des exclus. Des rmistes s'organisent à l'appel d'organisations de chômeurs, et déposent plainte de manière collective contre les Assedic. ★

2004: L'ANNÉE DE LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE

AME: une catastrophe sanitaire

En France, 150 000 personnes qui n'ont rien se soignent gratuitement avec l'Aide médicale d'État (AME). Après leur avoir refusé la CMU parce que sans papiers, aujourd'hui l'Assemblée nationale voudrait leur interdire l'accès aux soins, sous prétexte que cela coûte cher de soigner les « clandestins ». Claude Moncorgé, président de *Médecins du Monde*, dénonce une « catastrophe sanitaire en gestation ».

Martine Aubry, à l'époque Ministre de la Solidarité, avait exclu les sans papiers de la CMU, et décidé de maintenir l'Aide médicale. Pour la première fois, un budget était consacré uniquement à soigner des « clandestins » Aubry a-t-elle pris une mauvaise décision ?

CLAUDE MONCORGÉ: Je pense que c'est une grosse erreur. Il faut réaliser que ces gens-là vivent en France, et sont amenés à y rester, le plus souvent en famille. Ce n'est pas l'épouvantail, agité aujourd'hui par la droite, du clandestin qui vient se soigner gratuitement en France. Pour ne pas donner, certainement, du grain à moudre à l'opposition à l'époque de la mise en place de la CMU, deux systèmes séparés ont été mis en place.

La CMU couvre cinq millions de personnes. Son budget n'a pas dérapé. Il y a vingt fois moins de personnes avec l'AME, mais on ne fait que parler d'elle. Si elle était fondue dans la CMU, effectivement on ne parlerait pas de tout ça. On serait dans une situation où tous les gens qui sont vraiment pauvres bénéficieraient de l'accès aux soins. Aujourd'hui, alors qu'on stigmatise ce dispositif AME, le faire fondre dans la CMU ne serait pas facile politiquement,

•••••

Monsieur le Ministre de la Santé...

Une auditrice de *Survivre au sida*: « À un moment de ma vie où mes revenus étaient insuffisants, j'ai eu recours à cette AME et je remercie tous les acteurs qui ont mis en place ce dispositif humanitaire autant que sanitaire. M'auriez-vous laissé crever d'un cancer ? Aujourd'hui je gagne juste assez ma vie pour survivre, moi et mes trois enfants, dans cette société. J'ai un emploi, j'ai un toit, j'ai la santé. Je ne cautionne pas la fraude, mais vous êtes-vous posé la question du pourquoi de cette fraude ? La pauvreté, Monsieur le Ministre... »

mais ce serait le véritable enjeu, pour banaliser la question des sans papiers et pour ne pas les pénaliser dans l'accès aux soins.

Les nouvelles restrictions ne vont-elles pas paradoxalement accroître la fraude ?

Oui, bien sûr. Mais les pauvres n'ont pas le monopole de la fraude. Et ce n'est pas parce qu'il y a des fraudes ou des abus qu'il faut détruire un système. Il y a des abus sur la sécurité sociale ou de la CMU, et personne ne parle de les supprimer. Pour l'AME, on ose proposer ce qui est aujourd'hui proposé parce que ce sont les gens en situation irrégulière, donc il n'y a pas de danger politique à les stigmatiser...

Quelqu'un qui est pauvre et qui fraude (emprunte une carte de Sécu, par exemple) pour voir le médecin, est-il à vos yeux un délin-

quant ou un criminel ?

Bien entendu que non, et la question est à ce moment-là, qui devient « le criminel » ? Est-ce que c'est l'État qui refuse l'accès aux soins à ces populations, ou est-ce que ce sont les gens qui essaient de se faire soigner ? Quand il n'y a pas de médicaments dans les pays du Sud, est-ce que ce sont les laboratoires qui sont criminels, ou est-ce que ce sont les patients qui essaient de passer les frontières pour se faire soigner ? La position de médecin est tellement simple, on n'a pas besoin de se perdre dans toutes ces conjectures. ★

propos recueillis par Reda Sadki

Signer la pétition pour défendre l'accès aux soins, sur le site survivreausida.net, sinon sur demande à l'émission : *Survivre au sida*, 45, rue d'Aubervilliers, 75018 Paris.

Survivre au sida, l'émission de radio des séropositifs de l'immigration et de la banlieue Mardi 17-18 heures, mercredi 11-12 heures et jeudi 7-8 heures sur FFP 106.3 FM.

Répondeur de l'émission : 01 43 79 88 32

LA VISIBILITÉ DES IMMIGRÉS N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT

Visibilités

La visibilité des immigrés n'est plus ce qu'elle était. La génération des parents était visible à l'entreprise et sur les lieux de travail. En ville, les travailleurs immigrés habitaient à l'écart, dans des hôtels sordides ou dans des foyers coincés entre un grand axe routier et une voie de chemin de fer.

Les familles étaient dans des bidonvilles et des cités de transit. La génération des enfants est plus visible dans des milliers de quartiers de banlieues ou à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, et dans les parties communes des immeubles, ou dans les espaces publics...

Après le collègue, les enfants issus des milieux modestes (ouvrier et employés) dont les immigrés, sont soit dans la rue, soit dans des filières « professionnelles ». Est-ce une coïncidence ?

Sans diplômes, avec un CAP, un BEP ou bac professionnel, les chances de trouver un emploi sont quasi-nulles. Les grandes entreprises sont en train de débaucher depuis plus de vingt ans. Restent les agences d'intérim, les contrats précaires, les « missions » de courte durée...

Avec un bac pro, on a quelques chances de trouver un emploi de courte durée dans l'industrie automobile, à

Aulnay-sous-Bois ou à Poissy.

À l'aéroport de Roissy, depuis le 11 septembre 2001, un jeune de banlieue pourrait trouver un emploi de manutentionnaire, technicien de surface (balayeur) ou d'agent de sécurité, mais c'est la police qui ne délivre plus de badges, obligatoires pour accéder à la plateforme de l'aéroport, lorsque le candidat s'appelle Mohamed ou Mehdi.

Les femmes « bénéficient » d'une discrimination particulière. Elles peuvent parfois trouver un emploi de femme de ménage - 2 heures avant l'ouverture des bureaux en banlieue - et 2 heures après la fermeture en banlieue ouest, pour un salaire inférieur au RMI.

Avec un BEP ou un bac pro, les filles peuvent être caissières ou « auxiliaires de vie », avec un salaire équivalent au RMI. Les garçons restent chez les parents, occupent l'espace public, deviennent trop présents, trop visibles, dans un espace réduit dépourvu de loisirs et de culture...

La dégradation du « marché du travail » a fragilisé la situation des parents qui étaient intégrés dans l'entreprise, avaient des repères et une appartenance de classe qu'ils

revendiquaient. Les enfants des immigrés ont grandi en pleine crise, ont peu de contact avec le monde du travail, avec les concentrations ouvrières où le syndicalisme était un facteur d'intégration sociale.

La présence permanente des jeunes garçons dans le quartier entraîne du chahut, des actes d'incivilité... Cela agace une bonne partie de la population, qui a déjà d'autres problèmes à résoudre. Ceux qui ont les moyens ou qui peuvent avoir un crédit, déménagent ou achètent un logement loin de ces quartiers, les autres restent. Ainsi, ne demeurent dans le quartier que les plus pauvres, les plus démunis. Cela ressemble à un ghetto. Pour montrer qu'il est toujours là, l'État se manifeste à travers ses seuls représentants qui restent dans le quartier: les policiers. Cela rassure les personnes qui croient toujours que le ministère de l'intérieur est capable de résoudre des problèmes engendrés par des choix économiques et sociaux. ★

Tahar MOEZ

Maurice Bernard, une mémoire des 4000

À 74 ans, Maurice Bernard a bon pied, bon œil, l'esprit alerte et la mémoire vive. Né à Aulnay-Sous-Bois, il se rappelle de son enfance : « A l'époque, Aulnay c'était la campagne. Pour aller à l'école, je passais devant des fermes. Il y avait encore un maréchal-ferrant, et un boucher. »



À l'âge de 14 ans, il est déjà apprenti ajusteur. « Le patron était très dur. Il m'engueulait sans arrêt. Il me faisait faire toutes sortes de tâches et ne s'occupait pas de m'apprendre le métier. J'en ai eu assez et j'ai claqué la porte. »

Maurice n'a pas tardé à trouver de l'embauche. C'était chez Foucher, un atelier de tôlerie qui se trouvait à l'emplacement actuel du magasin Lidl. Il s'engage dans l'action syndicale, puis adhère au Parti communiste.

« Un jour, c'était en 1955 ou en 1956, j'ai fait une prise de parole contre la guerre en Algérie. Le patron m'a convoqué, pour me dire que j'avais pris position contre les intérêts de la France. J'ai été licencié. Les gars ont fait une grève par solidarité avec moi qui a duré trois semaines. »

D'autres emplois, et toujours le même engagement contre la guerre d'Algérie. Dans les années soixante, il intègre un

réseau de soutien aux militants anti-Franquistes espagnols.

Maurice est un militant, un vrai, sans partage. Il est de ceux qui mettent une égale conviction, un même dévouement pour des tâches humbles que pour défendre les principes de l'Internationalisme. Il a milité aussi pour son quartier, pour sa rue, pour son immeuble.

Habitant, parmi les tous premiers, de la cité des 4000, il est le témoin de sa grandeur et de sa décadence.

« Lorsque la Cité a été construite en 1963, elle représentait pour les gens un très grand progrès au plan du confort de l'habitat. A cette époque-là, les gens de la classe ouvrière et même certaines catégories des classes moyennes s'entassaient dans des logements insalubres, sans chauffage, avec des WC collectifs. Vous imaginez-vous ce que cela représentait de quitter les taudis qui existaient alors pour des logements spacieux, chauffés et confortables ? Il y avait tous les commerces à la Cité des 4000, un centre de santé, une crèche, il y avait même un cinéma. »

Peu de gens, connaissent l'histoire de la Cité comme Maurice Bernard. « La construction de la Cité n'a obéi à aucune considération philanthropique. À l'origine il y avait la pression

des promoteurs immobiliers qui voulaient dégager des espaces dans la ville de Paris. Dans ce but des programmes de construction ont été lancés en banlieue. Initialement, la cité des 4000 était destinée aux classes moyennes. Les premiers habitants étaient des pieds noirs rapatriés d'Algérie (40 %), des parisiens (40 %) et des habitants de La Courneuve (20 %). »

Mais, avec la crise et le chômage, la cité s'est mise à déperir dans les années soixante-dix. Déjà à la fin des années soixante, des bagarres entre jeunes, puis des actions de groupes gauchistes, ont chargé l'atmosphère dans la cité. Certains habitants ont commencé à partir. Mais le chômage a précipité la Cité dans la descente aux enfers. Maurice se rappelle : « Les gens n'arrivaient pas à payer les loyers. Les expulsions se succédaient. On a organisé des comités de locataires pour nous y opposer. Mais la cité se délabrait de plus en plus. Malgré notre résistance, on n'a pas pu faire grand-chose. »

Pour Maurice, c'est un grand chagrin de voir les choses aller ainsi. Un grand chagrin et une grande colère, la colère du militant qu'il a été et qu'il demeure. ★